

DEMANDEUR :

SPRINTE SAS
8 Route du Barrage
07250 LE POUZIN

ATTESTATION D'EXAMEN DE TYPE

N° 100-P-12-2017 REV 02

Composant de sécurité : Auto-surveillance des freins de machine pour ascenseurs électriques

Type et/ou dénomination commerciale : ASP116-EVO

Nom et adresse du fabricant : SPRINTE SAS - 8 Route du Barrage - 07250 LE POUZIN - FRANCE

Normes applicables : EN 81-20 : 2020
EN 81-50 : 2020

Date d'examen de type : 14 décembre 2023

Date limite de validité : 13 décembre 2028

Référence(s) dossier(s) : Apave – T240011878
SPRINTE SAS – DOSSIER_AUTOSURVEILLANCE_FREIN_ASP116EVO_EN81 20

Caractéristiques techniques : Voir Annexe à l'attestation (2 pages numérotées de 1 à 2)

Résultats des essais : Le composant de sécurité répond aux exigences de sécurité qui lui sont applicables des normes citées dans cette attestation.

Rennes, le 23 février 2024

Par délégation de la direction générale
d'Apave Exploitation France

A handwritten signature in black ink, appearing to be "E. V. F. S.", written over a circular stamp.

Validation électronique

Note :

Cette attestation est fournie au demandeur en deux exemplaires en langue française ; toute traduction doit être jointe à l'attestation originale qui seule fait foi.
Aucun duplicata ne sera délivré.

ATTESTATION D'EXAMEN DE TYPE N° 100-P-12-2017 REV 02 ANNEXE

1.0 DOMAINE D'APPLICATION

La présente attestation couvre la fonction d'autosurveillance des freins, intervenant comme dispositif de protection contre les mouvements incontrôlés de la cabine (UCM) au regard du chapitre 5.6.7.3 de la norme EN 81-20 : 2020.

Cette fonction est assurée par la carte ASP116-EVO, développée par la société SPRINTe, et ses composants associés.

2.0 LABORATOIRE DE TEST

SPRINTE SAS

8 route du Barrage

07250 LE POUZIN – France

3.0 REFERENTIEL DE CONCEPTION

Directive 2014/33/UE

- Annexe I _ Exigences essentielles de sécurité et de santé

Normes Harmonisées prises en référence :

- EN 81-20 (2020) §5.6.6, § 5.6.7.3 et 5.6.7.9
- EN 81-50 (2020) § 5.8.3.2.5

Dossier de conception :

- B-CO-17-017-01 Autosurveillance des freins selon EN81-20_5.6.7
- B-DP-10-004-17_Manuel_EVOLUTION_ELEC_v5-24
- B-DP-13-006-10_MANUEL_INSTALL_ELEC_v5-23
- B-PT-12-002-05 Plan de test UCM EN81-20 ASP116EVO
- B-NI-23-006-Déclaration de non modification d'ASP116EVO Autosurveillance freins
- B-NI-23-007-Déclaration de non incident d'ASP116EVO Autosurveillance freins

Rapport :

- Rapport de vérification initiale APAVE n° 17.201.EGC.24265.00.N.001.HALE.001
- Rapport de vérification REV 01 APAVE n° R12050966-001-1
- Rapport de vérification REV 02 APAVE n° T240011878-001-1

ATTESTATION D'EXAMEN DE TYPE N° 100-P-12-2017 REV 02 ANNEXE

4.0 CONFIGURATIONS DE MONTAGE AUTORISEES

COMPOSANTS ASSOCIES	REFERENCE
Armoire SPRINTe ASP116 Evolution	Logiciel Version 5-24 et supérieure
Variateur de fréquence	Schneider ATV71 (L BUS) Logiciel Version 5-4 et supérieure
Freins de machine	Dispositifs de freinage utilisés comme composants de sécurité au sens de l'annexe III §2 de la directive 2014/33/UE Les freins du moteur gearless doivent avoir leur propre certificat UE de type selon EN 81-20

5.0 VERIFICATION AVANT LA MISE EN SERVICE — INSPECTION PERIODIQUE

Les conditions de vérification périodique ou avant mise en service doivent être réalisées conformément aux prescriptions constructeur prévues à l'annexe 2 du manuel d'installation et de maintenance pour ascenseurs électrique (Référence document : B-DP-13-006-10 Version v5-23 10-2019 et supérieure).

6.0 COMMENTAIRES

REALISATION DE MODIFICATION

- Toute modification apportée au sous système cité dans la présente attestation doit être signalée à l'organisme qui décidera seul des actions à tenir.

REGLES D'UTILISATION DE L'ATTESTATION

- Le numéro de délivrance ne peut être utilisé que pour les solutions décrites dans la présente attestation.